

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville

N° de tél :

Courriel :

*Assistera à la 2^{ème} édition des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs, vendredi 5 décembre 2014
Amphi Etori, Campus Mariani – CORTE*

- Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle dans le cadre du CRFPA
- Tarif privilégié sans buffet : 45 €

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

**Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque
sont à renvoyer avant le 20 novembre 2014 à :**

Dominique Grandjean

Responsable des événements

Service de la communication et de l'évènementiel
3, rue du Palais National – BP 52 – 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 02 13

E-mail : evenement@univ-corse.fr
granjean@univ-corse.fr



EA n°7311
Patrimoine et
Entreprises



Colloque agréé par l'EDA de Corse au titre de la formation continue des avocats

Deuxièmes Rencontres corses de Droit et contentieux administratifs

Sécurité juridique et Droit de l'urbanisme

Charte graphique Université de Corse - Evénements-Lesia Dottori

Responsable scientifique :

Fabien Hoffmann

Maître de conférences en droit
public à l'Université de Corse

Contact et inscription :

Jeanne Laleure-Lugrezi

IGR, EA Patrimoine et Entreprises
ertdroit@univ-corse.fr

Dominique Grandjean

Responsable des événements
04 95 45 02 13
granjean@univ-corse.fr

ertdroit.univ-corse.fr
www.univ-corse.fr

**Vendredi 5 décembre 2014
de 9h00 à 13h00**

**Amphi Etori, UFR DROIT
Campus Mariani, CORTE**

www.univ-corse.fr

L'objet des Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

Afin que les nécessaires présentations académiques du droit et du contentieux administratifs soient toujours éclairées par des exemples concrets, afin que pour les étudiants le droit se vive autant qu'il se lit, il est indispensable de susciter des échanges entre les universitaires intéressés par le droit public et les praticiens qui le mettent en œuvre.

A cette fin, chaque année, autour d'une thématique d'actualité, est organisée une rencontre entre les magistrats du tribunal administratif de Bastia et les enseignants-chercheurs de l'université de Corse.

Forum d'information et de discussion pour les enseignants-chercheurs, les étudiants, les magistrats et les professionnels de tous horizons (juristes privés ou publics, décideurs, experts, avocats...), ces Rencontres, qui ont l'ambition de devenir le rendez-vous incontournable de tous ceux qui font vivre le droit administratif en Corse, prennent la forme de demi-journées d'étude. En 2013, le thème retenu était celui de la protection du domaine public. Pour 2014, le thème abordé est celui du contentieux de l'urbanisme.

Les 2^{èmes} Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

Après avoir étudié en 2013 la question de la protection du domaine public à travers les contraventions de grande voirie, sur la base, notamment, de la jurisprudence développée par le Tribunal administratif de Bastia en la matière, la deuxième édition des rencontres corses de droit et contentieux administratifs propose cette année une réflexion autour du thème « Sécurité juridique et droit de l'urbanisme ».

La richesse du contentieux de l'urbanisme en Corse et les réformes très récentes qui ont affecté ce domaine imposent d'inscrire comme thème de cette nouvelle manifestation l'évolution du rôle du juge administratif dans le contentieux de l'excès de pouvoir.

Le souci de sécurisation juridique qui anime le contentieux de l'excès de pouvoir semble trouver une illustration éclatante dans le contentieux des documents et des autorisations d'urbanisme.

Ainsi, le législateur et le juge administratif paraissent-ils conjuguer leurs efforts pour limiter les recours, corriger les irrégularités afin d'éviter les annulations et atténuer les conséquences de l'annulation lorsqu'elle est inévitable.

9 h 30 : Allocutions d'ouverture

Guillaume MULSANT, Président du Tribunal administratif de Bastia,
Claude SAINT-DIDIER, Directeur de l'EA Patrimoine et Entreprises

9 h 45 : Propos introductifs : Les évolutions récentes du Recours pour excès de pouvoir

Elise CARPENTIER, professeur de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon III

10 h 15 : La sécurité juridique par le traitement des irrégularités

Timothée GALLAUD, rapporteur, Tribunal administratif de Bastia

10 h 45 : Pause

11 h : La modulation des annulations et l'atténuation de leurs effets

Renaud THIELE, rapporteur, Cour administrative d'appel de Marseille

11 h 30 : La sécurité juridique par la sanction des requérants imprudents

Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public, Université de Corse, EA Patrimoine et Entreprises

12 h : Le Contentieux de l'Urbanisme en Corse

Jan MARTIN, rapporteur public, Tribunal administratif de Bastia

12 h 30 : Synthèse

Buffet de clôture